

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre, à 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, , Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Cyril DROUIN qui donne pouvoir à Mme Patricia VERGNAUD
M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY
M. Julien GUILLON qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
M. Pascal BROCHARD - M. Patrick PERDRIAU

Date de la convocation : 02/09/2024

M. Gilbert ARRIVE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-09/02BIS

OBJET : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – SUITE OBTENTION D'UN CONCOURS

Madame Sonia LAUTRU, adjointe en charge des ressources humaines, fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'un agent à la possibilité de voir évoluer sa carrière sur un grade supérieur du fait de l'obtention d'un concours.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-624 portant et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs,
VU l'arrêté du CDG49 portant inscription des lauréats aux concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2024 et considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,
VU les lignes directrices de gestion de la collectivité,
VU le tableau des effectifs de la collectivité,

Sur le rapport de Madame LAUTRU et sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE la suppression, à compter du 01/10/2024 d'un emploi permanent de 35h d'adjoint administratif territorial,

DECIDE la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe permanent de 35h au 01/10/2024,

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2022 de la collectivité.

DIT que le tableau des emplois sera actualisé en conséquence

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Gilbert ARRIVE


LE MAIRE,
Emilie DUPREY